Production intellectuelle

Pour une meilleure gestion
Le dÃ©pÃ´t lÃ©gal est un vÃ©ritable outil technique pour sauvegarder la mÃ©moire nationale.
Par Yacine Idjer (Info Soir)



La BibliothÃ¨que Nationale (IntÃ©rieur)

La mission que sâ€™assigne une BibliothÃ¨que nationale est de collecter et de sauvegarder le patrimoine culturel et littÃ©raire en vue de le transmettre Ã toutes les gÃ©nÃ©rations. Cette entreprise ne peut cependant se faire sans une maÃ®trise parfaite, autant sur le plan technique que scientifique, du dÃ©pÃ´t lÃ©gal dont le rÃ´le est de recenser les publications Ã©crites et imprimÃ©es.
Il se trouve que, selon des estimations, la BibliothÃ¨que nationale d'AlgÃ©rie nâ€™a, depuis 2002, recensÃ©

que 23 162 livres Ã©ditÃ©s en AlgÃ©rie depuis 1962, soit 10 170 titres en arabe et 12 992 en franÃ§ais.
Et cette dÃ©faillance est due au manquement volontaire aux obligations dont sont censÃ©s sâ€™acquitter les diffÃ©rents acteurs Å“uvrant dans lâ€™exercice de la production intellectuelle en dÃ©posant des exemplaires Ã la BibliothÃ¨que nationale.
Â«Cette mission n'a pas Ã©tÃ© assurÃ©e de faÃ§on exhaustive par la BibliothÃ¨que nationale depuis l'indÃ©pendance, du fait de l'absence, durant 20 ans (1975-1995), d'un cadre juridiqueÂ», confie Ã ce propos le directeur gÃ©nÃ©ral de la BN, Amine Zaoui.
Il est Ã prÃ©ciser que le dÃ©pÃ´t lÃ©gal Ã la BibliothÃ¨que nationale a pour rÃ´le de faire connaÃ®tre la production intellectuelle et culturelle de l'AlgÃ©rie au niveau national et international et ce, Ã travers la bibliographie d'AlgÃ©rie publiÃ©e par cette institution.
A souligner, en outre, que la BibliothÃ¨que nationale Ã©dite une publication biannuelle qui est envoyÃ©e Ã plus de 300 bibliothÃ¨ques et institutions culturelles Ã travers le monde, dans le cadre des Ã©changes entre les diffÃ©rents Ã©tablissements livresques internationaux. Par ailleurs, la bibliographie d'AlgÃ©rie est mise, Ã titre gracieux, Ã la disposition du large public, constituÃ© essentiellement d'Ã©tudiants et de chercheurs, pour faire connaÃ®tre la production livresque nationale, d'oÃ¹ l'importance du rÃ´le du dÃ©pÃ´t lÃ©gal qui est une procÃ©dure obligatoire Ã toute personne physique et morale ayant une production intellectuelle ou artistique destinÃ©e au public, Ã savoir tous types de documents imprimÃ©s, sonores et informatiques (livres, pÃ©riodiques, thÃ¨ses universitaires, brochures, tracts, scÃ©narios de cinÃ©ma et de tÃ©lÃ©vision, piÃ¨ces de thÃ©Ã¢tre, cartes gÃ©ographiques, plans, calendriers, timbres-poste, cartes postales et partitions musicales sonores).
Ainsi, les Ã©diteurs, imprimeurs, producteurs, importateurs de documents ainsi que les auteurs Ã©ditant des Å“uvres Ã leur propre compte sont tenus de satisfaire Ã l'obligation du dÃ©pÃ´t lÃ©gal.
La BibliothÃ¨que nationale compte ouvrir huit annexes au niveau national afin de faciliter le dÃ©placement des personnes physiques ou morales concernÃ©es par le dÃ©pÃ´t lÃ©gal et ce, afin de rÃ©gler la lenteur de la remise des documents au niveau de la direction centrale de la BN.
La bibliothÃ¨que compte, par ailleurs, tracer un programme de coopÃ©ration entre son institution et l'Office national des droits d'auteur et droits voisins (Onda) en vue dâ€™Ã©tablir une rÃ©glementation relative Ã la protection des droits moraux et matÃ©riels des Å“uvres.

Y. I. (16/03/2006)

Posté par : alger-culture, le March 16 2006 16:27:07